

Livre IV

Dispositifs et programmes de coopération



En préalable à l'élaboration d'un programme pluriannuel de coopération, il est nécessaire d'identifier l'ensemble des critères et facteurs qui déterminent l'environnement et le contexte dans lequel va évoluer le partenariat et le programme de coopération décentralisée.

Il est donc utile d'exposer les analyses et propositions de quelques programmes de coopération engageant ou ayant engagé des collectivités territoriales françaises au Liban, afin de déterminer les expériences et opportunités utiles au succès du présent projet.

De même, des programmes de financement français, européens et internationaux supportent les initiatives bilatérales et multilatérales de coopération en direction du Liban, en fonction de critères et selon des thématiques spécifiques.

L'ensemble de ces informations a donc été sélectionné selon la pertinence des expériences réalisées ou l'opportunité qu'il y aurait à solliciter l'appui financier des institutions, pour le programme de coopération entre la Communauté Urbaine de Lille et la Fédération des Municipalités du Chouf El-Souayjani.

Afin de faciliter la lecture et la transmission des informations, ce livre est organisé en fiches thématiques qui exposent synthétiquement les données utiles et essentielles, pour une identification rapide.

Chapitre VI

Protocole français et projets de coopération.

VI.1. Le cadre général de la coopération France-Liban.

L'assistance de l'Union Européenne au Liban est financée à partir du budget approuvé par le conseil de l'Union Européenne et le Parlement Européen. Chaque Etat Membre contribue à ce budget. Par ailleurs les Etats Membres ont aussi des programmes de développement financés à partir de leurs budgets nationaux. Dans le cas du Liban, il existe des projets financés bilatéralement par des Etats Membres de l'Union Européenne ainsi que d'autres dont le financement et la gestion sont assurés par l'Union Européenne.

Pour le Service de Coopération et d'Action Culturelle

Il a pour objet de favoriser le développement scientifique et technique du pays d'accueil. Il intervient davantage, après analyse des besoins, au niveau de la formation et des ressources humaines qu'à celui des équipements. Il n'a pas de vocation proprement commerciale, même dans le cas où il s'inscrit en amont ou en aval d'un contrat. La coopération qu'il met en œuvre peut être bilatérale, multilatérale, décentralisée, internationale ou spécifiquement européenne, mais prend toujours la forme d'un projet.

D'un point de vue financier, le service s'appuie d'abord sur la programmation, les apports des autres ministères ou des collectivités territoriales, puis sur l'Agence Française de Développement (AFD), les protocoles financiers et les financements internationaux.

Le cadre général de la coopération bilatérale entre la France et le Liban est l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de la République Libanaise, conclu le 14 octobre 1993.

Pour le Service Economique et Commercial

Le «Poste d'Expansion Economique», qui est le service économique et commercial de l'Ambassade, a pour objet de promouvoir des échanges économiques entre les deux pays. Au titre de la coopération, il gère les protocoles financiers bilatéraux.

Quatre protocoles financiers bilatéraux conclu en 1995, 1996 et 1997, d'un montant global de 162.358.203 Euros sont en phase d'exécution. Le soutien de la France à la reconstruction du Liban est axé, par le biais de ces protocoles, sur des secteurs stratégiques (eau, électricité, aviation civile, enseignement, santé) mais aussi sur la remise à niveau de certains services clés de l'Etat.

PROTOCOLES FINANCIERS	FRANCO-LIBANAIS DE 1995	1996 ET 1997
	(en euros)	%
Prêt mixé	152.449.017	94
Don	9.909.186	6
Total	162.358.203	100

Pour l'Agence Française de Développement

Il s'agit d'une institution financière spécialisée qui est l'opérateur principal du dispositif français d'aide publique au développement. Sa filiale PROPARCO est spécialisée dans le financement et la promotion du secteur privé.

L'inscription du Liban dans la zone de solidarité prioritaire a conduit à la signature le 12/11/99 d'une «convention d'établissement» entre le Ministre des Finances libanais et le Directeur Général de l'Agence Française de Développement.

VI.I.1. Etapes importantes en 1999.

VI.I.1.1 Pour le Service de Coopération et d'Action Culturelle.

Total des projets envisagés sur trois ans depuis 1997 : 29 millions d'euros (dont 8,5 millions en exécution en 1999).

a. Secteur Education/Formation :

- Développement de la langue française
 - appui pédagogique, institutionnel et structurel à l'enseignement de la langue française dans les écoles
 - soutien et organisation de manifestations culturelles en français (salon du livre, fête de la musique, festival Cannes junior, concerts et expositions).
- Enseignement supérieur
 - appui au développement des cursus de troisième cycle (de bac+5 à bac+9) DES de journalisme
 - formation du corps enseignant, notamment dans les disciplines juridiques, scientifiques et d'ingénieurs
 - soutien aux universités publiques et privées. Soutien également à l'Institut Universitaire de Technologie de Saïda, à l'Institut supérieur des Sciences économiques et appliquées (ISAE), au Centre universitaire de Technologie de Tripoli.
- Recherche scientifique
 - former des équipes de chercheurs libanais travaillant sur les thèmes : technologie, santé et environnement (programme CEDRE)
 - formation par la recherche en sciences humaines et sciences sociales
 - recherche par le CERMOC (urbanisme et civilité au Liban)
 - recherche par l'IFAPO (archéologie)

b. Appui à l'Administration Publique.

Santé

- jumelages hospitaliers, formation, médicale et paramédicale
- échanges de personnels hospitaliers
- formation de cadres paramédicaux

Agriculture

- mise ne place d'un service agricole dans la Békaa
- aide à la définition de la stratégie
- développement de deux zones pilotes (Hermel et Metn)

Eau

- aide à la rédaction de la loi sur l'eau et sur le code de l'eau
- appui technique à la création des offices
- aide à la réorganisation du Ministère des Ressources hydrauliques et électriques
- formation des cadres de la filière eau

Télécommunications

- soutien aux entreprises de téléphone mobile

Audiovisuel

- soutien aux médias □ radio, cinéma, télévision

Environnement

- protection de la couche d'ozone (récupération des gaz CFC)
- législation en matière de parcs régionaux
- mise en place de deux parcs régionaux (Amiq et Tyr)

L'assistance française au Liban par secteur

SECTEURS	Euros
Archéologie	490.000
Formation technique et professionnelle	160.000
Recherche scientifique appliquée	200.000
Téledétection	105.000
Droit européen, droit informatique, droit de la consommation, effet des contrats, propriété intellectuelle, justice	320.000
Formation à la gestion	166.000
Administration économique et financière	80.000
Management hôtelier, marketing touristique	75.000
Architecture et urbanisme	84.000
Formation d'ingénieurs	275.000
Sécurité sociale □ actuaire, médecin contrôleur, informaticien, directeur des ressources humaines, contrôleur de qualité, chef de projets, gestionnaire financier, service social universitaire	120.000
Eau et environnement □ structures et sensibilisation	106.060
Economie d'énergie □ l'énergie dans la construction, l'énergie solaire	15.000
Agronomie □ les cultures hors sol	40.000
Vulgarisation et conseil agricole dans la Békaa	155.151
Aménagement rural en moyenne montagne Kesrouan Sud	27.000
Formation professionnelle par alternance	15.000
Formation d'ingénieurs agronomes	81.000
Rénovation du laboratoire central, virologie, bactériologie	20.000
Agriculture, «thérapie et qualité» de production, élevage des reines	10.000
Formation d'assistantes sociales, infirmières, sages femmes, radiothérapeutes, orthophonistes, pharmaciens, ergothérapeutes, diététiciens, phytothérapeutes, manipulateurs d'électroradiologie, parodontologues, endodontistes et gestionnaires d'unités de soins	200.000

VI.1.1.2. Pour le Service Economique et Commercial.

En janvier 1999, a eu lieu la visite de M. Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile de France (signature d'un protocole d'accord entre le Conseil Régional d'Ile de France et la municipalité de Beyrouth)

En mars 1999, la station de production d'eau potable de Tripoli a été inaugurée, financée sur protocole financier franco-libanais, suivie en avril par l'inauguration des équipements météorologiques de l'aviation civile libanaise, également financés sur protocole financier franc-libanais.

En avril, l'OMC –Conseil Général- a accepté la demande d'accession du Liban et approuvé la nomination de la Déléguée Permanente de la France à l'OMC en tant que Présidente du groupe d'accession du Liban.

En mai 1999, M. Jacques Dondoux, Secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, s'est rendu au Liban. Il était accompagné de M. Gérard Bapt, Président du groupe d'amitié France-Liban de l'Assemblée Nationale et des représentants de dix entreprises françaises, dont 5 PME.

En juin 1999, le Vice Président de SBF Bourse de Paris était à Beyrouth pour conclure un accord de coopération avec la Bourse de Beyrouth visant l'amélioration du système de cotation de la bourse de Beyrouth et le passage à la cotation continue.

Une mission d'une délégation du MEDEF (Mouvement des Entreprises de France) composée de représentants de 37 entreprises françaises, a eu lieu en octobre.

Le Ministre des Affaires Etrangères, M. Hubert Vedrine, s'est rendu au Liban en novembre. Il était accompagné du Directeur général de l'Agence Française de Développement.

VI.1.1.3. Pour l'Agence Française de Développement

En janvier 1999 a eu lieu l'inscription du Liban dans la zone de solidarité prioritaire.

En juin 1999, a été ouverte à Beyrouth une représentation (agence) de l'Agence Française de Développement.

La convention d'établissement de l'AFD au Liban a été signée en novembre, ainsi que la convention de prêt pour une première opération à Jezzine, tandis qu'en décembre la CA de PROPARCO (filiale secteur privé de l'AFD) a décidé de mettre en place une ligne de crédit de 10 millions d'euros en faveur de la Banque Byblos.

VI.1.2. Nouveaux dons et prêts engagés en 1999.

En 1999, il n'y a pas eu de nouveaux engagements financiers pour le Service Economique et Commercial.

VI.1.2.1. Pour l'Agence Française de Développement.

a. Dons de l'Agence Française de Développement (AFD).

Fonds de préparation de projets

- budget: 1 million d'euros
- bénéficiaire principal: Etat libanais (CDR)
- secteur: secteurs publics, eau, assainissement, collectivités
- but: financement des études de préparation des projets éligibles au financement par l'AFD
- durée: 24 mois

b. Prêts de l'Agence Française de Développement.

eau potable de Jezzine

- montant: 2 millions d'euros
- but: remise en état du réseau d'eau potable de Jezzine
- échelonnement du remboursement: durée de 10 ans – différé d'amortissement de 2 ans

Parallèlement à cette action d'urgence 'retour de Jezzine sous administration libanaise), le schéma directeur d'aménagement du réseau d'eau potable dans le Casa de Jezzine sera élaboré en vue d'une intervention ultérieure

VI.1.2.2. Pour le Service de l'Action Humanitaire.

Création d'un centre d'instruction aux techniques élémentaires de réanimation de l'avant (CITERA)

- budget: 61.000
- bénéficiaire principal: Ministère libanais de la Santé
- secteur: médical
- but: mettre en place un centre de perfectionnement aux techniques de l'urgence dans le Sud Liban
- durée: 12 mois
- remarques: le Service de l'Action Humanitaire a fait don du matériel médical nécessaire à la formation du CITERA au Liban. Le Ministère de la Santé doit former sur place les médecins et urgentistes au Sud Liban.

Prise en charge thérapeutique des prisonniers de Khiam

- budget: 47.139 euros
- bénéficiaire principal: Association pour la Protection de l'Enfant de la Guerre
- secteur: secteur public, en collaboration avec le Ministère libanais de la santé
- but: santé mentale, soins thérapeutiques et psychologiques des prisonniers libérés de Khiam
- durée: 12 mois

VI.1.2.3. Pour le Service de Coopération et d'Action Culturelle.

En 1999, 45 bourses d'études en France, 200 stages de formation en France (durée d'un mois), 300 échanges de personnalités, enseignants ou chercheurs (durée moyenne du séjour 8 jours) pour un montant global de 1.500.000 euros.
Total des engagements alloués en 1999 4.608.139 euros

VI.1.3. Etat d'avancement des projets en cours et paiement en 1999.

VI.1.3.1. Pour le Service Economique et Commercial.

Au cours de l'année 1999, 10 projets financés sur les protocoles financiers franco-libanais de 1995, 1996 et 1997 ont fait l'objet de contrats signés entre des entreprises et opérateurs français et le CDR, pour un montant global de 15.216.225 euros

- Coopération SBF/Bourse de Paris-Bourse de Beyrouth 503.203 euros
- réhabilitation et extension de station d'eau potable 807.970 euros
- réhabilitation et construction de stations de pompage et de chloration 4.928.153 euros
- camion laboratoire pour l'analyse de l'eau 273.792 euros
- étude de modernisation de l'Aviation Civile libanaise 761.466 euros
- formation des cadres de l'Aviation Civile 1.981.837 euros
- automatisation de l'exploitation de contrôle aérien 2.230.024 euros
- supervision de la réhabilitation et de la construction du réseau de transport électrique 171.283 euros
- équipements de lutte contre les incendies de forêt 814.977 euros
- assistance technique à l'Electricité du Liban (pour la réhabilitation du réseau électrique et le redressement de l'opérateur libanais) 2.743.520 euros

Total des paiements effectués en 1999 montant non disponible

VI.1.3.2. Pour l'Agence Française de Développement.

eau potable de Jezzine

- date de lancement convention signée le 21 novembre 1999
- date de clôture prévue novembre 2001
- paiements en 1999 0
- Dans l'attente de la ratification par le Parlement libanais de la convention de prêt, mise au point et lancement avec le CDR et le Ministère des Ressources Hydrauliques des études définitives, préalables à l'exécution du projet

VI.1.4. Perspectives d'avenir.

VI.1.4.1. Pour le Service de Coopération Culturelle.

Outre la continuité des opérations précédemment engagées, on signalera les points suivants :

a. Coopération éducative.

Dans le cadre du Plan d'Education Générale pour le Liban (PEG) préparé par la Banque mondiale, prise en charge, en financement parallèle des sous-composantes « Formation des Enseignants » et « Formation des Inspecteurs ». Durée : 4 ans (du 1^{er} janvier 2000 au 31 décembre 2004). Coût : 1,83 millions d'euros.

b. Coopération administrative.

Soutien au lancement d'un Institut d'Administration Publique avec le concours de l' Ecole Nationale d'Administration

VI.1.4.2. Pour le Service Economique et Commercial.

Dans le respect des procédures de l'OCDE régissant les crédits d'aide, les projets dont le financement est prévu sur les protocoles financiers franco-libanais des 5 avril 1996 et 12 septembre 1997, pourront être engagés jusqu'au 30 juillet 2000.

VI.1.4.3. Pour l'Agence Française de Développement.

Les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement constitueront des orientations prioritaires de l'AFD au Liban. Dans ce cadre, une opération est en cours d'instruction sur Tripoli visant à l'amélioration des capacités de traitement, de distribution et d'exploitation (gestion déléguée) du réseau d'eau potable à Tripoli (opération coordonnée avec celle financée par la BEI).

- l'AFD tentera d'intervenir en outre :
 - au bénéfice des collectivités locales
 - dans les secteurs de l'irrigation
 - dans la mise en œuvre, avec les professionnels concernés, de systèmes de formation professionnelle, adaptés au contexte.
- PROPARGO, outre le soutien aux PMI-PME à travers plusieurs lignes de crédits intermédiés par les banques libanaises, s'efforcera d'intervenir :
 - dans des BOT (secteur productif ou services publics)
 - dans des opérations du secteur productif
 - dans la promotion du secteur financier

VI.II. La réalisation d'un audit de l'environnement et d'une stratégie verte dans l'agglomération de Tripoli.

L'économie de Tripoli est basée sur l'artisanat, la petite industrie de transformation et s'oriente vers le tourisme. Cette ville littorale est fortement marquée par la pollution côtière.

Après avoir subi 17 années de guerre, l'agglomération tente de se redynamiser par une stratégie d'amélioration de la «qualité de la ville».

L'agglomération, formée de Tripoli, El Mina et El Baddaoui (1620.000 habitants), a réalisé en 1993 un diagnostic de son environnement. Cet audit a débouché sur une stratégie verte définissant les priorités et les objectifs des actions environnementales.

L'étape suivante a consisté à élaborer un plan d'action municipal et à obtenir les financements correspondant.

L'audit et l'élaboration de la stratégie verte ont été réalisés dans le cadre du réseau de coopération décentralisée Medcités, initié par le programme METAP. Le projet a été financé par le programme Med-Urbs.

VI.II.1. Mise en œuvre de l'audit.

La ville de Tripoli a participé à la création du réseau Medcités dès 1991. Elle y a exposé ses problèmes environnementaux et a pu obtenir pour l'ensemble de l'agglomération la réalisation d'un audit de l'environnement et d'une stratégie verte.

Une équipe composée de cinq experts locaux et de six experts internationaux ont étudié quatre points : eau potable, assainissement liquide, déchets solides, urbanisme.

Les données environnementales ont été rassemblées et analysées (indicateurs d'environnement, réglementations, organisation municipale...).

La collecte de ces données a cependant été difficile du fait de l'absence de statistiques officielles et de la désorganisation des structures administratives due à la guerre. Le diagnostic s'est donc appuyé sur le travail d'experts locaux.

VI.II.2. Les conclusions de l'audit.

Les parties concernées se sont accordées sur la nécessité d'améliorer la distribution de l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets solides.

L'absence de distribution d'eau dans certains quartiers, ajoutée à la pollution due au rejet des eaux usées et au déversement des déchets solides dans la mer le long de la côte, ont des effets graves et évidents sur l'environnement et la santé.

Les conséquences sont un taux de colibacilles plus de trente fois supérieur aux normes fixées par l'OMS à proximité des plages publiques et des manifestations de choléra.

L'audit a souligné que l'occupation inappropriée du territoire et le développement incontrôlé de l'urbanisme sur le littoral étaient des facteurs importants de dégradation de l'environnement.

VI.II.3. Plan d'action au niveau municipal.

La stratégie verte a préconisé d'agir au niveau municipal, national et international, pour résoudre ces problèmes.

- **actions innovantes** : transformation des espaces délaissés des différents quartiers en jardins publics, rénovation et entretien du réseau d'égouts
- **participation des citoyens** : création de comités de quartier afin de sensibiliser les citoyens et collaboration avec des associations de scouts et des clubs sportifs
- **renforcement institutionnel** : création d'un département de l'environnement
- **réglementation** : interdiction de délivrer des permis de construire dans les quartiers où les réseaux n'existent pas afin de protéger la nappe phréatique
- **finances municipales** : création de taxes municipales sur le traitement des déchets et l'épuration des eaux usées afin de financer les services d'environnement
- **partenariat avec les secteurs socio-économiques** : les établissements économiques ont fourni du matériel et des services tels que des corbeilles à papier, ou encore la rénovation de l'ancienne horloge de Tripoli.

VI.II.4. Plan d'action au niveau national.

L'agglomération a fait des démarches auprès de l'Etat afin d'obtenir la réhabilitation et la création de réseaux d'égouts, ainsi que d'une station d'épuration. Le gouvernement libanais a obtenu un prêt de 175 millions de dollars US destiné au Plan National d'Urgence et de Reconstruction, dont 3,25 millions pour l'eau, 3,6 millions pour la réhabilitation du réseau d'assainissement dans l'agglomération et 6,2 millions pour la gestion des déchets solides à Tripoli.

VI.II.5. Plan d'action au niveau international.

L'agglomération de Tripoli a adhéré à plusieurs réseaux du programme MED-URBS financé par la Commission Européenne. Ce programme est destiné à renforcer des opérations de coopération entre les collectivités locales de l'Union Européenne et celles des pays tiers méditerranéens. L'assistance technique est assurée conjointement par l'agence Cités Unies Développement et le Conseil des Communes et Régions d'Europe.

Les réseaux Med-Urbs ont permis de développer les actions suivantes :

- **gestion des déchets** : un accord a été établi entre la ville de Tripoli et les villes de Barcelone et Marseille pour la réalisation d'une étude sur les différentes formes de gestion des ordures possibles à Tripoli. La solution choisie a été d'aménager la décharge actuelle en décharge contrôlée et de l'agrandir sur un terrain gagné sur la mer, grâce à une digue de protection. Ce projet a reçu un financement de la Banque Mondiale de 1.350.000 dollars US et sera réalisé prochainement.
- **Assainissement** : Tripoli a présenté à la Commission Européenne pour l'année 1996-1997, un projet de création du réseau SANMED, dont le but est d'assurer l'analyse sanitaire des aliments de consommation courante et de l'eau potable.

VI.II.6. Perspectives.

Le projet d'audit et de stratégie verte a débouché sur des actions de coopération ponctuelles dans le domaine des déchets, de l'assainissement, de la réhabilitation des sites historiques (□..□).

La crédibilité des projets a permis à l'agglomération d'obtenir des financements importants.

L'agglomération de Tripoli est la première, au Liban, à avoir élaboré un plan d'action environnemental.

Certains projets, tel que celui de la construction d'une usine d'incinération, n'ont cependant pas encore trouvé de financement, mais, grâce à cet outil, les responsables politiques locaux restent en mesure de formuler des propositions d'action dans le domaine de l'environnement.

Ce projet s'étant de plus inscrit dans le cadre de programmes de coopération décentralisée, pourra servir de base à une analyse plus détaillée de ce type d'activité sur le thème des déchets solides et liquides au Liban.

Contacts □

Cités Unies Développement
22 rue d'Alsace – 92532 Levallois-Perret cedex
Tel. □ 01.47.39.36.86
Fax. □ 01.42.70.37.99

VI.III. L'amélioration de la gestion des déchets dans l'agglomération de Tripoli.

Dans le cadre du réseau Med-Urbs 'DEMEDOR', portant sur les déchets solides, une évaluation de la gestion des déchets et des perspectives de recyclage a été réalisée en 1994, dans l'agglomération de Tripoli, par la ville de Marseille et l'Aire Métropolitaine de Barcelone.

VI.III.1. Les déchets produits.

VI.III.1.1 Déchets ménagers a forte teneur organique.

La composition des déchets ménagers (1350 tonnes/jour) arrivant en décharge est importante en matière organiques et faible voire nulle en papier-carton ou verre, en raison d'un ramassage sélectif réalisé dans les rues.

VI.III.1.2 Déchets spéciaux posant des problèmes de pollution.

- **Industries** : la communauté est peu industrialisée, on trouve surtout des petits ateliers de mécanique, d'ébénisterie, d'industrie textile, de peinture, de verre et de chaudronnerie. La plupart des déchets industriels est récupérée et n'arrive donc pas en décharge : résidus métalliques, huiles usagées vendues comme combustible, textiles et emballages. Seule la production de 150 à 200 kg par jour de pneumatiques usés par des ateliers mécaniques et de 100 kg par jour de teintures posent des problèmes. En effet, les pneumatiques sont brûlés de façon incontrôlée par les ferrailleurs afin de récupérer les câbles de fer et les teintures sont déversées dans la rivière Abou Ali.
- **Hôpitaux** : les déchets hospitaliers (2,5 à 3,5 tonnes/jour) sont amenés à la décharge.
- **Marchés** : source de saleté incontrôlée, les déchets de marchés (80 tonnes/jour) sont déversés dans les rivières et provoquent de fortes pollutions organiques.

VI.III.2. La collecte des déchets.

Les déchets ménagers : chaque municipalité composant la communauté assume indépendamment la collecte des déchets. Les moyens dont dispose la communauté sont insuffisants, les équipements vieillissent et endommagés présentent des pannes continues car il n'existe aucun entretien préventif, ni de stocks de pièces de rechange. Les systèmes de ramassage manuels demandent plus d'efforts et de temps de travail et ce service n'est pas rémunéré par les usagers.

Le programme a donc proposé l'unification de la collecte des déchets sous la responsabilité commune de la communauté, d'établir un système de conteneurs (1.428 unités de 1,1 m³) avec des camions (15 unités) et de créer un atelier commun d'entretien.

Les déchets spéciaux : le ramassage par conteneurs des déchets industriels et des marchés (40 conteneurs de 10 m³ et 4 camions) a été préconisé, à condition de faire rémunérer le coût réel du service par les usagers. Le ramassage des déchets hospitaliers devrait se faire par des petits conteneurs munis d'un couvercle (20 conteneurs de 2,5 m³ et 2 camions) et ramassés sélectivement.

Le budget total du nouvel équipement de collecte et de nettoyage (□conteneurs, camions, atelier□) reviendrait à 5,3 millions de dollars US.

VI.III.3. La généralisation du recyclage.

La demande en matière première de la part des fabricants et la récession économique ont provoqué l'augmentation du recyclage des ordures. Ainsi, le papier, les plastiques, le verre, les métaux et la ferraille sont recyclés. Deux groupes importants et des collecteurs de rues se partagent le marché local du recyclage. En tout, à peu près 100 personnes réparties par groupes familiaux travaillent dans le ramassage des ordures dans le rue et sur la décharge et collectent 20 à 25 tonnes de déchets par jour.

Si l'on l'exemple du verre, il existe deux fabricants acheteurs de verre recyclés basés tous deux à El Baddaoui. Ils reçoivent entre 6 et 10 tonnes par semaine des intermédiaires principaux et des collecteurs de rue. Le collecteur est payé de 30 à 60 livres libanaises par kilo. La production de l'usine, presque totalement destinée à l'exportation, est de 1.250 tonnes par mois. Les déchets sont constitués de sables, pierres et bouchons.

Afin d'encourager le recyclage le programme a préconisé l'installation de conteneurs papier (□ pour 30 foyers□) et de conteneurs à verre (□ pour 60 foyers□). Le ramassage sélectif serait expérimenté sur un secteur habité de 50.000 personnes et son lancement serait accompagné par une campagne de communication.

VI.III.4. Le compostage.

Concernant le marché potentiel du compost, la quantité d'ordures ménagères collectées dans El Fayha est de 450 tonnes par jour. Elles sont susceptibles de produire entre 160 et 200 tonnes par jour de compost, soit de 48.000 à 60.000 tonnes par an.

La composition des ordures ménagères est en effet favorable à la production de compost, car elles ont une forte teneur en matières organiques□ végétaux, fruits, viandes, poissons, papiers et cartons totalisent environ 60% du poids.

La production de fumier est déficitaire par rapport aux besoins en amendement des cultures irriguées dans les régions d'Akkar, de Tripoli et Zgurta. La satisfaction de ces besoins nécessiterait un apport supplémentaire de 150.000 tonnes par an de compost.

Le programme propose donc que la communauté urbaine écoule sa production.

Cette opération pourrait être rentable malgré les facteurs limitant, tel que le morcellement des surfaces agricoles. Le prix de vente du compost devrait être inférieur à celui du fumier. De même il faudrait organiser des unités de transport permettant de desservir les petits agriculteurs et une structure d'animation et de conseil agronomique.

VI.III.5. Incinération et production d'énergie.

Une centrale d'incinération avec récupération de l'énergie, d'une capacité unitaire de 400 tonnes par jour, est projetée par la municipalité d'El Baddaoui, en zone industrielle. Elle permettrait l'incinération des déchets ménagers et hospitaliers, des pneumatiques et des huiles.

VI.III.6. L'aménagement d'une décharge contrôlée.

La décharge en mer s'étend sur une superficie de 3 hectares en rive gauche de l'embouchure du Nhar Abou Ali. Les déchets sont actuellement dispersés par les eaux du fleuve en crue et par la mer.

Le projet consiste à protéger la rive Est de la décharge par un enrochement se prolongeant en mer et à remblayer l'espace ainsi protégé. La plate-forme de 2,5 hectares ainsi obtenue sera utilisée comme décharge contrôlée pour la production pendant trois ou quatre ans de déchets ménagers. Le coût d'investissement de l'opération est estimé à 0,55 millions de dollars US.

VI.III.7. La rémunération du service.

L'établissement d'une taxe de nettoyage et de ramassage d'ordures permettra de récupérer les coûts de personnel, d'équipements et d'entretien. Elle pourrait être perçue sur la facture d'électricité, sur la base de la consommation d'énergie électrique, en partant du principe que les habitants de niveau de vie plus élevé produisent plus d'ordures.

La gestion pourrait être concédée à une société d'économie mixte ou à une société privée.

Contacts

Area Metropolitana de Barcelona
Carrer 62 num. 16-18 Edifici A zona franca
08930 Barcelona – Espana
Tel. ☐ 00.34.32.23.51.51
Fax. ☐ 00.34.32.23.47.90

Chapitre VII

«Fiches - programmes de financement».

Identification
n°1

Nom
Ecos-Ouverture Med

Site Internet: www.ecos-ouverture.com/

Document de référence:

www.inforegio.cec.eu.int/document/doc/funds/ecos/call306/call_ao.fr.doc

Sous-programme de Ecos-Ouverture

Financé par Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), article 10; et programme PHARE

Statut

Programme de coopération interrégionale et inter-municipale externes de l'Union européenne créé en 1995 dans le prolongement des programmes Ecos et Ouverture lancés en 1991-92.

Actuellement en œuvre Ecos-Ouverture II 1998/2001.

Objectifs du programme / Résultats attendus

- **Favoriser la coopération entre les régions et les villes de l'Union européenne et leurs homologues des Etats partenaires méditerranéens, par le développement d'un projet commun basé sur l'échange d'expériences ou le transfert de savoir-faire**
- **Encourager la décentralisation et la déconcentration en favorisant le développement des compétences aux niveau régional et local**
- **Améliorer les capacités d'action et les méthodes de travail des collectivités territoriales et acteurs locaux et régionaux par la mise en œuvre de méthodes nouvelles ou l'amélioration de celles existantes**
- **Susciter des réalisations concrètes de développement qui peuvent servir de pilote dans la région ou dans des régions défavorisées**
- **Encourager les partenariats public/privé**
- **Impact/Bénéfice pour les différents partenaires impact/bénéfice attendu pour chaque partenaire et en particulier pour les partenaires des pays tiers qualité, crédibilité et cohérence avec les objectifs du programme dissémination de l'expérience du projet.**

Contact: **M. Denis WALTON**

Téléphone: **04 91 57 55 91**

Fax: **04 91 57 55 92**

Adresse électronique: **dwalton@general.cr-paca.fr**

Adresse:

Bureau Ecos-Ouverture de Marseille, Programme Ecos-Ouverture Med.

Hôtel de la région Provence alpes côte d'Azur

27, Place Jules Guesdes

Ville / Code Postal: **Marseille / 13481**

Projets et zones éligibles

Les projets peuvent couvrir les quatre domaines de coopération suivants, conformément aux compétences des collectivités locales ou régionales :

- **démocratie locale et régionale :** administration, organisation et gestion de l'autonomie locale et régionale;
- **développement économique local :** soutien des PME);
- **services et politiques urbains et régionaux :** gestion et développement des services urbains et ruraux (déchets...) ; gestion du transport et du trafic, promotion et conservation du patrimoine urbain ;
- **environnement et énergie :** sauvegarde, mise en valeur et gestion des espaces naturels ; amélioration du contrôle des pollutions, de la gestion et/ou recyclage des déchets et eaux usées (...).

Budget alloué par projet

- **La subvention minimale pour un projet est de 300.000 écus et peut exceptionnellement atteindre 500.000 écus ;**
- **Financement maximum de l'Union européenne :** 50% pour les territoires des Etats partenaires méditerranéens.

Appels d'offres

**Publiés au Journal officiel des Communautés européennes
Courant 2001**

Conditions

- **Les partenaires principaux doivent être des collectivités territoriales de l'Union européenne et des pays tiers ou un organisme contrôlé et mandaté par elles ;**
- **La mise en place d'un partenariat associé actif, au niveau local, par les partenaires principaux pour chacun des territoires :** tous les organismes publics et/ou privés qui ont des compétences et des intérêts dans le domaine concerné, et qui souhaitent participer au projet ;
- **Le développement d'un partenariat interrégional dynamique, dans lequel le chef de projet a un rôle d'animation de l'ensemble du réseau et de coordination du projet et où le partenaire principal local a la responsabilité de l'animation du partenariat associé au niveau local et de la réalisation des travaux inhérents au projet de coopération.**

Identification
n°2

Nom
LIFE - Pays tiers

Site Internet ☐ europa.eu.int/comm/life/3countr/index.htm

Document de référence ☐ europa.eu.int/comm/life/3countr/guid-fr.pdf

Sous-programme de ☐ LIFE

Financé par ☐ programme LIFE, instrument financier soutenant la politique et la législation communautaires de l'environnement, couvrant principalement trois secteurs: Environnement. Nature et pays tiers.

Statut

Programme de l'Union européenne favorisant une politique de l'environnement adressé aux pays tiers.

Objectifs du programme / Résultats attendus

- **Cofinancer les projets environnementaux dans les pays tiers éligibles riverains de la mer Méditerranée et de la mer Baltique répondant à des critères d'éligibilité spécifiques** ☐
- **Assistance technique (législation, contrôle, planification) aux initiatives ayant pour but de renforcer la coopération, l'échange d'expériences et le transfert de savoir-faire et de connaissances dans le domaine de l'environnement et dans l'établissement de structures administratives environnementales, des actions de protection de la nature, ainsi que des actions de démonstration visant la promotion du développement durable** ☐
- **Renforcement des politiques environnementales nationales et, par conséquent, accroissement de la protection environnementale.**

Contact ☐ **M. Baldazzi**

Téléphone ☐ **00 32 22 95 42 39**

Fax ☐ **00 32 22 99 41 23**

00 32 22 96 95 57

Adresse électronique ☐ **life-tcy@cec.eu.int**

Adresse ☐

**Commission européenne / Direction générale de l'environnement
200, rue de la Loi**

Ville / Code Postal ☐ **Bruxelles / B-1049**

Projets et zones éligibles

- LIFE-Pays tiers est ouvert aux personnes et aux sociétés/organisations de tout statut, établies dans un pays éligible (Depuis 1999, les pays et territoires éligibles sont : Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Cisjordanie et Gaza, Croatie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, ainsi que la partie baltique de la Russie)
- Les actions envisagées doivent s'accorder à la politique environnementale communautaire ainsi qu'avec ses priorités générales telles que définies dans «Vers un développement durable, le programme de la Commission européenne de politique et d'action concernant l'environnement et le développement durable»
- Les projets doivent traiter des questions prioritaires régionales de toute première importance internationale
- Les projets ou parties de projets qui bénéficient d'une aide provenant d'autres instruments financiers communautaires ne sont pas éligibles
- Les projets doivent être présentés par les Ministères de l'Environnement des pays concernés ou être soutenus par eux.

Budget alloué par projet

- Pour des raisons de bonne gestion des projets et de répartition des fonds disponibles, la Commission favorise le financement de projets dont le coût total est inférieur à 600.000 euros et supérieur à 100.000 euros
- Pour les actions d'assistance technique, le taux de financement est au maximum de 100% des coûts éligibles (exceptionnel)
- Pour les actions de protection de la nature et de démonstration visant la promotion du développement durable, le taux de financement est au maximum de 50% des coûts éligibles.

Appels d'offres

Chaque année, LIFE fait l'objet d'un nouvel exercice financier (ex.: LIFE 1999). Le délai pour la réception des propositions de projet par la Commission est fixé au 31 janvier.

La décision finale est prise avant le 31 juillet.

Procédures

Après réception de tous les projets, une procédure de sélection est entamée. Seuls les projets répondant aux critères d'éligibilité de LIFE-Pays tiers, tout en étant valables sur le plan financier et technique, pourront être financés. Le financement sera également soumis à la disponibilité du budget.

La sélection est basée sur une double évaluation qualitative (par des experts de la Commission et des Etats membres).

Identification
n°3

Nom
MED-URBS

Site Internet www.euromed.net/meda/initial.htm

Document de référence europa.eu.int/en/comm/dglib/index_fr.htm

Sous-programme de MEDA II (dont les principaux objectifs sont de constituer une zone de libre échange euro-méditerranéen, soutenir la stabilité politique, coopérer dans le domaine social, culturel et humain).

Financé par programme MEDA II (2000 - 2006), et Banque Européenne d'Investissements.

Statut

«Mesures d'accompagnement financières et techniques à la réforme des structures économiques et sociales dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen»

Programme de coopération avec les Etats partenaires méditerranéens de l'Union européenne dans les domaines de l'assistance technique, des actions de formation, du développement des institutions et du secteur privé, de l'information et de la mise en réseau d'acteurs.

A initié le réseau Medcités.

Objectifs du programme

- **Développer la coopération entre les collectivités territoriales de l'Union européenne et des pays tiers méditerranéens**
- **Créer les conditions d'un développement socio-économique urbain durable**
- **Développer les échanges Sud-Sud ainsi que les contacts entre les rives nord et sud de la Méditerranée**
- **Créer un environnement propice au développement du secteur privé dans le cadre de l'introduction progressive du libre-échange. Mise à niveau, réhabilitation des administrations locales**
- **Amélioration de la compétitivité, coopération statistique.**

Contact **M. Ryan Michael**

Téléphone **00.32.2.296.41.92**

Fax **00.32.2.237.09.70**

Adresse électronique **info@med.idf.be**

Adresse

Commission européenne / Direction générale des relations extérieures

200, rue de la Loi

Ville / Code Postal **Bruxelles / B-1049**

Projets et zones éligibles

- **Actions qui visent à la création et au renforcement de réseaux de coopération transméditerranéenne, le transfert d'expérience et de savoir-faire, essentiellement dans les domaines de la planification urbaine, le développement socio-économique urbain et l'environnement urbain**
- **Le projet doit impliquer au moins deux collectivités territoriales de l'Union européenne et une d'un pays tiers méditerranéen**
- **Soutien des collectivités territoriales**
- **Le projet doit être mis en œuvre dans un pays partenaire méditerranéens de l'Union européenne** : Algérie, Chypre, Territoires palestiniens, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie
- **L'essentiel des projets doivent faire participer des cabinets de conseil spécialisés et des sociétés d'ingénierie (ils peuvent cependant se limiter à l'intervention de collectivités territoriales)**
- **Les financements ne concernent que l'assistance technique et non les infrastructures.**

Budget alloué par projet

- **Les financements communautaires représentent entre 50% et 80% du coût total du projet. Ils couvrent les actions et le fonctionnement des réseaux, les frais de gestion et le suivi technique du projet**
- **Contribution communautaire entre 200.000 et 300.000 écus**
- **MEDA** : aides non-remboursables ; Banque Européenne d'Investissement : prêts.

Appels d'offres

Journal Officiel, Série S.

Le programme MEDA étant l'objet de modifications, les appels d'offres ne sont plus réguliers.

Procédures

Des programmes indicatifs nationaux (PIN) sont agréés entre l'Union européenne et chaque pays tiers méditerranéen, couvrant une période de trois ans.

Des appels d'offres et à propositions sont ensuite ouverts à toute personne physique ou morale des Etats membres et des pays partenaires.

Les projets de coopération (agréés par les autorités de l'Etat récipiendaire) doivent être présentés par des réseaux, en réponse aux appels à propositions de la Commission. Après examen des propositions par un comité de sélection international, les projets satisfaisant les critères définis par la Commission (conformité aux objectifs, répartition géographique UE-PTM, faisabilité financière et technique) sont sélectionnés.

Les pays bénéficiaires de l'offre lancent alors les appels d'offres.

Identification
n°4

Nom
SMAP
«Programme d'actions prioritaires à court et moyen termes pour l'environnement»

Objectifs du programme

- **Parvenir à infléchir la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement qui persiste sur le pourtour Méditerranéen**
- **Contribuer au développement durable de la région, à la protection de l'environnement méditerranéen et à l'amélioration de la santé et des conditions de vie de la population**
- **Contribuer à l'intégration plus large de la dimension environnementale dans toutes les autres politiques**
- **Renforcer la cohérence et établir une synergie avec les programmes multilatéraux et les instruments législatifs existants, et notamment avec le Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM), la Convention de Barcelone et ses Protocoles, ainsi que le METAP et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), tout en respectant la spécificité de chacun de ces forums**
- **Encourager la coopération nord/sud, sud/sud et nord/sud/sud**
- **Contribuer à la création d'emplois**
- **Veiller à ce que, dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange, des mesures soient prises en faveur du commerce et de l'environnement.**

Projets et zones éligibles

- **Pays éligibles, depuis 1999 : Algérie, Chypre, Cisjordanie et Gaza, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie**
- **Projets revêtant une dimension régionale ou transfrontalière**
- **Projets répondant aux besoins nationaux en matière de protection et de gestion rationnelle/durable de l'environnement dans la région**
- **Projets ayant un impact sur la santé humaine et sur la qualité de vie des personnes**
- **Projets en rapport avec la dégradation grave des ressources naturelles, et en particulier avec les préjudices causés aux écosystèmes, aux sols, à l'eau et aux forêts**
- **Projets contribuant de manière tangible à l'instauration d'un développement durable dans la région**
- **Projets conçus de manière à fournir des résultats visibles dans un délai relativement court**
- **Projets fondés sur le principe d'une planification et d'une gestion intégrées**
- **Projets reposant sur des pratiques et des techniques respectueuses de l'environnement et adaptées à la région**
- **Offrir autant d'avantages que possible pour attirer des fonds supplémentaires de la part d'autres bailleurs de fonds/investisseurs**
- **Projet qui implique au moins deux pays partenaires du Sud et un pays du Nord, dont le coût global est de 1 à 5 millions d'euros, et la durée**

Site Internet : www.europa.eu.int/comm/environment/smap/home.htm
Document de référence :
www.europa.eu.int/comm/environment/smap/smapfr.pdf

Sous-programme de : MEDA

Financement : la mise en œuvre pratique incombe en premier lieu aux partenaires méditerranéens; programme MEDA; prêts accordés par la BEI.

Statut

Programme cadre de l'Union européenne favorisant une politique de gestion intégrée de l'eau, des sols et des zones littorales, la gestion des déchets, la prévention et la lutte contre la pollution de l'air et de la mer, la sauvegarde et la gestion du patrimoine naturel, des paysages et des sites, la protection de la forêt méditerranéenne, et la lutte contre la désertification.

Programmé institué par la Déclaration de Barcelone (Novembre 1995).

Actuellement en œuvre : 0.

Contact : **M. Caplat**

Téléphone : **01.42.19.17.05**

Fax : **01.42.19.17.19**

Adresse électronique : **laurent.caplat@environnement.gouv.fr**

Adresse :

Service des Affaires Internationales

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

20, avenue de Ségur

Ville / Code Postal : **Paris 07 SP / 75032**

Recommandations méthodologiques dans le domaine de la gestion des déchets

- Préparation et mise en œuvre de plans, de bases de données et de projets pilotes au niveau national pour la gestion intégrée (y compris la mise en place de systèmes et d'installations de collecte et d'élimination sans danger) des déchets urbains, industriels et dangereux ☐
- Etablissement de méthodes statistiques comparables et d'inventaires nationaux des déchets afin de procéder à des estimations qualitatives et quantitatives de la production existante de déchets dans la région méditerranéenne et d'assurer l'amélioration de la collecte des déchets et les activités de traitement ☐
- Identification des méthodes et sites d'élimination des déchets présentant un risque pour l'environnement (décharges non autorisées, combustion à l'air libre, déversement non contrôlé dans l'eau...) et mise en place d'infrastructures et de mesures afin de combattre ce problème ☐
- Lancement d'initiatives en faveur de la réduction, de la réutilisation et du recyclage des déchets, y compris la promotion de techniques de production couvrant le cycle de vie entier des produits ainsi que la mise en œuvre de mécanismes de marché appropriés (mesures d'incitation...) pour les produits de récupération ☐
- Renforcement des capacités de gestion locales et promotion d'initiatives pilotes axées sur le traitement systématique des déchets provenant d'activités liées au tourisme

Budget alloué par projet

- De 500.000 à 2.000.000 d'euros, jusqu'à 80% du coût total ☐
- Pour les études de faisabilité et les dotations en infrastructures.

Identification n°5	Nom METAP « Programme d'assistance technique pour la protection de l'environnement en Méditerranée »
-------------------------------------	---

Site Internet : www.metap.org
Documents de référence : www.metap.org/index.htm
www.metap.org/lebanon.htm

Financé par : Fonds propres (Communauté Européenne), banque Européenne d'Investissements, Banque Mondiale

Statut

**Programme lancé en 1990 par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Banque Mondiale, avec la Commission européenne et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
Actuellement en œuvre : METAP IV**

Projets et zones éligibles

- **Pays éligibles** : tous les pays riverains du bassin méditerranéen
- **Le programme est ouvert à une multitude d'acteurs parmi lesquels figurent les administrations nationales, les collectivités locales et régionales, les ONG, les associations professionnelles, les chambres de commerce et d'industrie, les universités**
- **Les quatre domaines d'action prioritaires sont les suivants**
 - **Gestion intégrée des ressources en eau**
 - **Gestion des déchets solides et dangereux**
 - **Lutte contre la pollution**
 - **Gestion des zones côtières.**
- **Les projets qui ambitionnent de développer une stratégie régionale de gestion des déchets et répondant aux problèmes de management nationaux.**

Contact : **Mme. Mourmouis**

Téléphone : **00.32.2.296.39.51**
Fax : **00.32.2.296.95.57**
Adresse électronique : **pierre.hamoir@cec.eu.int (M. Hamoir, responsable technique)**

Unité "Développement et environnement" - DG ENV.A.4.
Ville / Code Postal : **Bruxelles / B-1049**

Objectifs du programme

- **Renforcer les capacités des institutions et acteurs locaux des pays riverains du bassin méditerranéen à gérer leur environnement** ☐
- **Orienter des fonds privés vers des programmes de développement durable** ☐
- **Actions préparatoires à l'élaboration de projets de large envergure** ☐
- **Assurer l'élévation de la qualité de vie** ☐
- **Faciliter le transfert de compétence en matière de gestion de l'environnement** ☐
- **Aider à l'élaboration de politiques nationales environnementales** ☐
- **Mobiliser les ressources nécessaires au financement de projets dans le domaine de l'environnement** ☐
- **Réunir les acteurs publics et privés** ☐
- **Engager des actions au niveau local, régional et national.**

Budget alloué par projet

- **De 200.000 à 1.000.000 d'euros, et jusqu'à 80% du coût total** ☐
- **Pour les études de faisabilité et d'identification.**

**Identification
n°6**

Nom

Healthy Cities
« Programme Villes Saines »

Site Internet : www.ho.int/hpr/cities/index.html

Programme de : Organisation Mondiale de la Santé
Financé par : O.M.S., P.N.U.D., C.N.U.E.H., B.M.

Statut
Programme développé depuis 1987 dans le cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Centre des Nations Unies pour les Etablissements Humains (CNUEH) et de la Banque Mondiale.

Objectifs du programme

- **Soutenir les autorités locales dans la gestion de l'environnement et de la santé des populations**
- **Favoriser la mise en œuvre, au niveau local, de politiques sanitaires spécifiques (industrie, gestion des eaux) et d'actions éducatives et de sensibilisation**
- **Améliorer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques qui affectent les conditions sanitaires**
- **Intégrer la question sanitaire au management municipal.**

Contact : **M. Eric R.J. Girault**

Téléphone : **00.41.22.791.21.11**
Fax : **00.41.22.791.07.06**

Adresse :
Urban Environmental Health Unit, Division of Operational Support in Environmental Health, World Health Organisation.
Avenue Appia
Ville / Code Postal : **1211 Genève 26 - Suisse**

Projets et zones éligibles

- **Municipalités et ONG des pays membres des Nations Unies**
- **Le projet doit viser à l'élaboration de plans sanitaires municipaux**
- **Le projet doit favoriser la planification municipale en faveur de l'amélioration des conditions sanitaires générales**
- **Les projets luttant contre la pollution industrielle sont éligibles.**

**Identification
n°7**

**Nom
C.E.D.R.E.**

Site Internet : www.education.gouv.fr/int/cedreb.htm
Documents de référence :
www.education.gouv.fr/botexte/bo000210.MENC0000184X.htm

Programme de : Ministères des Affaires Etrangères et de l'Education Nationale français et le Ministère de la Culture et de l'Enseignement Supérieur libanais
Financé par : gouvernements français et libanais

Statut

Accord de Coopération pour l'Evaluation et le Développement de la Recherche.

Objectifs du programme / Résultats attendus

- **Renforcer la coopération ainsi que les échanges scientifiques et universitaires en partenariat pour la mise en place et le développement de la recherche au Liban**
- **Projet franco-libanais développé dans un partenariat entre une équipe française et une équipe libanaise.**

Contact : **M. Francis MABILAT**

Téléphone : **01.55.55.08.07**
Fax : **01.55.55.08.66**
Adresse électronique : **francis.mabilat@education.gouv.fr**

Adresse :
Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC)
Ville / Code Postal : **Paris**

Projets et zones éligibles

Ce programme s'applique à des projets de coopération universitaires franco-libanais.

Tous les champs disciplinaires sont éligibles. Certains domaines de recherche préférentiels ont été recensés :

- **Environnement** : agriculture et développement durable, agroalimentaire et sciences de l'alimentation, gestion des ressources naturelles, altérations du littoral méditerranéen, biodiversité
- **Santé** : nutrition, grandes pathologies, santé publique, médicaments et toxicologie
- **Technologie** : sciences de l'ingénieur, normalisation, sciences des matériaux, transports, énergie, communication et multimédias

Budget alloué par projet

- **Le budget du programme est pris en charge de manière paritaire entre le Gouvernement français et le Gouvernement libanais**
- **Cet appui prend la forme de : voyages et courts séjours, échanges entre les deux équipes de chercheurs ou chercheurs associés voire de doctorants, appui logistique permettant d'acquérir de la documentation, des produits fongibles (...)**
- **Le montant moyen du financement par projet depuis le début du programme est compris entre 100 KF et 200 KF pour deux années**
- **Les voyages et les séjours des français sont pris en charge par la partie française, ceux des libanais par la partie libanaise.**

Conditions

- **Le projet doit s'inscrire dans un lieu comportant un matériel suffisant et une bibliothèque adaptée, donc rattaché à un organisme, mais regroupant des chercheurs d'origines et de rattachements divers**
- **Inclure de la formation à la recherche**
- **Viser à la mise en place ou au développement, au Liban, d'un centre de recherches à long terme**
- **Comporter des objectifs précisément décrits avec l'enseignement universitaire et si possible de coopération avec les secteurs de développements socio-économique, industriel et professionnel**
- **Le projet doit être limité dans le temps et objet d'un échéancier prédéterminé définissant les tâches exactes de chacun des participants**

**Identification
n°8**

Nom

FASEP ETUDES

Programme du ☐ Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Financé par ☐ Gouvernements libanais et français

Statut

Fonds d'Etudes et d'Aide au Secteur Privé – Volet Etudes, qui s'inscrit dans la politique française d'aide au développement.

Objectifs du programme

- **Financer des études en amont de projets, des prestations d'assistance technique ou des actions de coopération institutionnelle, à finalité économique ou financière** ☐
- **Financer des prestations de services destinées à des bénéficiaires étrangers et réalisées par des entreprises ou des consultants français.**

Contact ☐

Téléphone ☐ **01.53.18.82.93**

Fax ☐ **01.53.18.96.09**

Adresse électronique ☐ **elizabeth.gillot@dree.org**

Adresse ☐

Bureau 5B – Financements publics et évaluations des projets

DREE, Teledoc 542 - Ministère des Finances

139, rue de Bercy

Délégation aux relations internationales et à la coopération (DRIC)

Ville / Code Postal ☐ **Paris / 75 572**

Budget alloué par projet

- Le montant du financement est limité à 5 millions de francs (762.000 euros) par opération. Il prend, selon le cas, la forme d'une avance ou d'un don, et laisse une partie du coût des prestations à la charge de l'intervenant. Une participation du bénéficiaire étranger est également recherchée.
- 21% des projets financés concernent de l'eau et de l'environnement.

Projets et zones éligibles

- Les pays concernés sont
 - Les pays en développement, en particulier les pays émergents, à l'exception des pays de la Zone de solidarité prioritaire (sont exclus la zone A.C.P., Liban, Territoires Palestiniens, Laos Cambodge, Cuba), les pays en transition (PECO et CEI).
- Projets d'études de faisabilité sur les énergies renouvelables, la sûreté nucléaire, la restructuration de filières industrielles dans la perspective de leur privatisation, l'alimentation en eau d'un complexe industriel (...).
- Projets d'assistance technique soutien à la création d'une école de formation technique (...).
- Projets de coopération institutionnelle aide à la révision du cadre juridique de la gestion privée de services juridiques (...).

Critères d'appréciation des opérations

- Perspectives de réalisation des projets impliquant le savoir-faire et/ou la technologie française, ainsi que la possibilité de mobiliser des financements privés ou multilatéraux pour la réalisation de ces projets.
- Demande des autorités locales et l'impact des opérations au regard du développement économique des pays bénéficiaires.

Sommaire

LIVRE IV DISPOSITIFS ET PROGRAMMES DE COOPÉRATION... 126

CHAPITRE VI PROTOCOLE FRANCAIS ET PROJETS DE COOPÉRATION. 128

VI.I. Le cadre général de la coopération France-Liban. 128

VI.I.1. Etapes importantes en 1999. 129

VI.I.1.1 Pour le Service de Coopération et d'Action Culturelle. 129

a. Secteur Education/Formation : 129

b. Appui à l'Administration Publique. 129

VI.I.1.2. Pour le Service Economique et Commercial. 131

VI.I.1.3. Pour l'Agence Française de Développement 131

VI.I.2. Nouveaux dons et prêts engagés en 1999. 132

VI.I.2.1. Pour l'Agence Française de Développement. 132

a. Dons de l'Agence Française de Développement (AFD). 132

b. Prêts de l'Agence Française de Développement. 132

VI.I.2.2. Pour le Service de l'Action Humanitaire. 132

VI.I.2.3. Pour le Service de Coopération et d'Action Culturelle. 133

VI.I.3. Etat d'avancement des projets en cours et paiement en 1999. 133

VI.I.3.1. Pour le Service Economique et Commercial. 133

VI.I.3.2. Pour l'Agence Française de Développement. 133

VI.I.4. Perspectives d'avenir. 134

VI.I.4.1. Pour le Service de Coopération Culturelle. 134

a. Coopération éducative. 134

b. Coopération administrative. 134

VI.I.4.2. Pour le Service Economique et Commercial. 134

VI.I.4.3. Pour l'Agence Française de Développement. 134

VI.II. La réalisation d'un audit de l'environnement et d'une stratégie verte dans l'agglomération de Tripoli. 135

VI.II.1. Mise en œuvre de l'audit. 135

VI.II.2. Les conclusions de l'audit. 135

VI.II.3. Plan d'action au niveau municipal. 136

VI.II.4. Plan d'action au niveau national. 136

VI.II.5. Plan d'action au niveau international. 136

VI.II.6. Perspectives. 137

VI.III. L'amélioration de la gestion des déchets dans l'agglomération de Tripoli. 138

VI.III.1. Les déchets produits...... 138

VI.III.1.1 Déchets ménagers a forte teneur organique. 138

VI.III.1.2 Déchets spéciaux posant des problèmes de pollution...... 138

VI.III.2. La collecte des déchets. 138

VI.III.3. La généralisation du recyclage. 139

VI.III.4. Le compostage...... 139

VI.III.5. Incinération et production d'énergie. 140

VI.III.6. L'aménagement d'une décharge contrôlée. 140

VI.III.7. La rémunération du service. 140

CHAPITRE VII « FICHES - PROGRAMMES DE FINANCEMENT ». 141

VI.I. Ecos-Ouverture Med. 142

VI.II. LIFE-Pays tiers. 144

VI.III. MED-URBS. 146

VI.IV. S.M.A.P...... 148

VI.V. M.E.T.A.P. 151

VI.VI. Healthy Cities...... 153

VI.VII. C.E.D.R.E. 154

VI.VIII. FASEP-ETUDES...... 156